

COMMUNICATIONS

Les athlètes peuvent communiquer avec les personnes en autorité par le biais des communications électroniques et des médias sociaux, mais ils doivent prendre des précautions lorsqu'ils le font. Dans la mesure du possible, la communication doit être ouverte et observable. Lorsque ce n'est pas possible, les athlètes (âgés de moins de 18 ans) doivent toujours en informer leurs parents ou tuteurs.

PRATIQUES IDÉALES profil de compétition (sport de haute performance)

MOYEN	ATHLÈTES 13-18 ANS	ATHLÈTES 19+ ANS
Courriel	Envoyer un courriel à l'entraîneur quand cela est nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Mettez vos parents/tuteurs en copie.	Envoyer un courriel à l'entraîneur quand cela est nécessaire.
Message texte	Envoyez un message texte à l'entraîneur quand cela est nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Mettez vos parents/tuteurs en copie.	Envoyer un message texte à l'entraîneur quand cela est nécessaire.
Facebook	Évitez de prendre l'initiative du contact. Acceptez les demandes si vous vous sentez à l'aise et si c'est nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques. Informez vos parents/tuteurs.	Évitez de prendre l'initiative du contact. Acceptez les demandes si vous vous sentez à l'aise et si c'est nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques.
Instagram	Évitez de prendre l'initiative du contact. Acceptez les demandes si vous vous sentez à l'aise et si c'est nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques. Informez vos parents/tuteurs.	Évitez de prendre l'initiative du contact. Acceptez les demandes si vous vous sentez à l'aise et si c'est nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques.
Twitter	Évitez de prendre l'initiative du contact. Acceptez les demandes si vous vous sentez à l'aise et si c'est nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques. Informez vos parents/tuteurs.	Évitez de prendre l'initiative du contact. Acceptez les demandes si vous vous sentez à l'aise et si c'est nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques.
Snapchat	Ne vous abonnez pas aux entraîneurs sur Snapchat. Bloquez les demandes d'abonnement.	Évitez de vous abonner aux entraîneurs sur Snapchat.
TikTok	Ne vous abonnez pas aux entraîneurs sur TikTok. Bloquez les demandes d'abonnement.	Évitez de vous abonner aux entraîneurs sur TikTok.
Plateformes de communication d'équipe (TeamSnap)	Ajoutez l'équipe/l'entraîneur quand c'est nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Informez vos parents/tuteurs.	Ajoutez l'équipe/l'entraîneur quand c'est nécessaire.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Moyen de communication qui sert principalement à se connecter à d'autres utilisateurs sans avoir pour objectif le partage de contenu ou le réseautage social. Les moyens de communication électronique comprennent le courrier électronique, les textos (SMS), Facebook Messenger, les séances vidéo, WhatsApp, les plateformes de réunions virtuelles et d'autres applications similaires.

MÉDIAS SOCIAUX

Médias de communication qui permettent aux utilisateurs de créer ou de générer du contenu, de partager ce contenu et d'entrer en contact avec d'autres utilisateurs. Les médias sociaux comprennent YouTube, Facebook, Instagram, LinkedIn, Tumblr, TikTok, Snapchat, Twitter et d'autres sites et applications similaires.

PERSONNE EN AUTORITÉ

Un participant qui est en position d'autorité au sein d'une association de tennis, y compris, sans s'y limiter, les entraîneurs, les gérants, le personnel de soutien, les superviseurs et les administrateurs. Il existe généralement un déséquilibre de pouvoir entre les personnes en pouvoir et les autres participants.

LIGNES DIRECTRICES POUR LES ATHLÈTES

- Définissez vos paramètres de confidentialité pour limiter les personnes qui peuvent vous rechercher et les renseignements privés que d'autres personnes peuvent voir.
- Les entraîneurs, coéquipiers, officiels ou concurrents peuvent tous vous ajouter sur Facebook ou vous suivre sur Instagram ou Twitter. Vous n'êtes pas obligé de vous abonner à qui que ce soit ou d'être ami avec qui que ce soit sur Facebook.
- Évitez de vous abonner à des personnes en autorité sur Snapchat et n'envoyez pas de snapchats à des personnes en autorité.
- Si vous avez moins de 18 ans, assurez-vous que votre parent/tuteur est au courant de toute communication électronique ou interaction sur les médias sociaux que vous avez avec votre entraîneur ou une autre personne en autorité.
- Si vous vous sentez harcelé par quelqu'un dans le cadre d'une interaction par le biais d'un moyen de communication électronique ou d'un média social, signalez-le à vos parents/tuteurs, à une personne en autorité ou à votre association provinciale.



- Vous n'êtes pas obligé de rejoindre une page de partisans sur Facebook ou de suivre un fil Twitter ou un compte Instagram si vous ne le souhaitez pas.
- Le contenu publié ou partagé sur les médias sociaux, en fonction de vos paramètres de confidentialité, est considéré comme une communication publique. Dans la plupart des cas, vous n'avez pas d'attente raisonnable en matière de confidentialité pour le contenu que vous publiez ou partagez.
- Le contenu publié sur les médias sociaux est presque toujours permanent - tenez compte du fait que d'autres personnes peuvent prendre des captures d'écran de votre contenu (même des snapchats) avant que vous puissiez les supprimer.
- Évitez de publier des photos ou des allusions à la participation à des activités illégales ou liées à des substances interdites, telles que : l'excès de vitesse, l'agression physique, le harcèlement, la consommation d'alcool (si mineur), la consommation de cannabis, etc.
- Adoptez un comportement approprié dans les médias sociaux, qui reflète votre statut a) d'athlète, et b) de participant au sein de Tennis Canada. En tant que représentant de Tennis Canada, vous avez convenu du Code de conduite et devez le respecter quand vous publiez du contenu et interagissez avec d'autres personnes par le biais de moyens de communication électronique et de médias sociaux.
- Sachez que votre page Facebook publique, votre compte Instagram ou votre fil Twitter peuvent être surveillés par votre entraîneur ou une autre personne en autorité, ou par Tennis Canada. Le contenu ou le comportement sur les médias sociaux peut faire l'objet de sanctions en vertu de la Code de conduite.
- Ne prenez pas, ne partagez pas et ne distribuez pas de photos ou de vidéos d'une autre athlète, d'un entraîneur, d'un officiel ou d'une personne en autorité sans le consentement de la personne concernée. Cela pourrait entraîner des sanctions en vertu du Code de conduite ou du Code pénal (selon la nature de l'image).
- Si vous assistez à une séance vidéo, votre arrière-plan devrait être neutre (éviter les chambres à coucher et les salles de bain), concentrez-vous sur l'entraînement, soyez public et observable (pas de tête-à-tête).